

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 18 juin 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 18 juin 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 11 juin 2024

**Date de l'affichage :** 11 juin 2024

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres présents :** 14

**Etaient présents :** PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry (pouvoir à Eric CHRISTMANN), GOUNON Lauriane (pouvoir à Florent PASCAL), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, AYGLON Philippe,

Participaient à la réunion : François COULANGE (Maire de PAYZAC), Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Agnès AUDIBERT, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Eric CHRISTMANN

**Objet : Dévoiement de conduite d'eau potable quartier des Gras sur la commune des Vans  
CS202406006**

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour Mr le Président demande à l'assemblée de l'ajouté ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de projets de constructions il est prévu un dévoiement de conduites traversant actuellement des terrains situés sur le territoire de la commune des VANS en zone constructible.

Le montant estimatif de la dépense est évalué par les services du SISPEC à 40 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne.

Afin de pouvoir lancer les travaux, il convient d'autoriser le Président à signer le bon de commande dans le cadre de son marché à bon de commande travaux.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical autorise le Président, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer le bon de commande se rapportant à ces travaux pour un montant estimatif de 40 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

